



**COMMUNE DE  
SOUEIX-ROGALLE**

## **BUDGET : NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2018 a été voté le 12 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, ou directement en ligne sur le site internet de la commune [www.soueix-rogalle.fr](http://www.soueix-rogalle.fr).

### **II. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 505 133,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de gestion générale (fournitures, frais d'entretien...), les charges de personnel, (traitement, cotisations...), les charges financières (intérêts des emprunts) et les autres charges de gestion courante (subventions aux associations, par exemple).

Les salaires représentent 27% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 505 133,00 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux : 136 212,00 euros

Les dotations versées par l'État : 144 702,00 euros

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 117 494,00 euros (loyers, entrées du musée des colporteurs et redevances de la cantine scolaire)

**b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

<b>DÉPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Dépenses courantes	110 081,00 €	Recettes des services	43 900,00 €
Dépenses de personnel	136 650,00 €	Impôts et taxes	136 212,00 €
Dépenses financières	37 800,00 €	Dotations et participations	144 702,00 €
Autres dépenses de gestion courante	46 740,00 €	Autres recettes de gestion courante	117 494,00 €
Dépenses exceptionnelles	2 000,00 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €
Dépenses imprévues	26 890,00 €	Recettes financières	0,00 €
Autres dépenses	25 272,00 €	Autres recettes	15 500,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Virement à la section d'investissement	119 700,00 €	Excédent brut reporté	47 325,00 €
<b>Total général</b>	<b>505 133,00 €</b>	<b>Total général</b>	<b>505 133,00 €</b>

**c) La fiscalité**

Les taux des impôts locaux pour 2018:

- Taxe d'habitation : 5,54 %
- Taxe foncière sur le bâti : 6,65 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 36,12 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 66 283,00 €.

**d) Les dotations de l'État.**

Les dotations attendues de l'État s'élèvent à 125 072,00 €.

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Solde d'investissement reporté	41 228,14 €	Virement de la section de fonctionnement	119 700,00 €
Remboursement d'emprunts	106 034,00 €	FCTVA	10 500,00 €
Travaux de bâtiments	64 980,26 €	Mise en réserves	
Travaux de voirie	20 462,00 €	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux		Taxe aménagement	
Autres dépenses		Subventions	33 680,00 €
		Emprunt	1 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre section)	70 074,40 €
<b>Total général</b>	<b>234 954,40 €</b>	<b>Total général</b>	<b>234 954,40 €</b>

#### c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Aménagement de la cour de la Maison Souquet ;
- Amélioration du réseau pluvial dans la rue principale ;
- Rénovation de la salle des fêtes communale ;
- Réhabilitation de l'accueil du secrétariat de mairie de Soueix-Rogalle : rénovation thermique et mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

#### d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Union Européenne : 10 008,00 €
- de l'État : 9 336,00 €
- du Département : 14 336,00 €

Fait à Soueix-Rogalle le 13 avril 2018.